

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : **2023-2024**

Quorum : **16**

Numéro de séance : **2**

Nombre des présents : **23**

Date de convocation : **17/11/2023**

Nombre d'absents excusés : **3**

Présidence de : **Eric GELIS, Proviseur**

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision	Page	Numéro d'acte	Pièces jointes	N°
I. Validation du CR précédent	Vote				
II. Bilan moral et financier de l'association sportive et de l'amicale des personnels					
III. Concession des logements	Vote				
IV. Budget prévisionnel 2024	Vote				
V. Autorisation à transiger	Vote				
VI. Délégation de signature pour contrats et conventions à caractère financier	Vote				
VII. Questions diverses	Vote				
VIII.					
IX.					
X.					

Signatures

Le Président



Le Secrétaire

A. TEJEDOR

PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du : 30/11/2023

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	GELIS Eric	X						
	Adjoint	MIEGEVILLE-TATE Stéphane	X						
	Gestionnaire	TEJEDOR Aude	X						
	CPE	LANE Christelle	X						
	Chef des Travaux	PISANI Christine	X						
Élus locaux	Collectivité de rattachement	ANDRIEU Philippe		X		ASSIE Benjamin			
	Collectivité de rattachement	COSTE Alain			X	VILAS Sylvie			
	Commune siège	MONTUSSAC M-Aude	X						
	Commune siège	BIGOT Xavier		X		ARIAS Placide			
Personnalité qualifiée		DESTAINVILLE Dominique		X					
Total			6	3	1				

Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	RABHI Nassima	X			RIVERET Pauline			
		GAUZENTE Isabelle	X			HOUSSET Leslie			
		CHANAUD Anthony		X		JOLIBERT Isabelle			
		CORDIER Christelle	X			TREHET Alexandra			
		CAMPOS Christophe	X			JOUANNY Hélène			
		PEIGNE Aurélien			X	BATTU Jean- Charles			
		BENHAMOU Jean- François	X			RULLS Mathias			
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	JAUNE Jennie			X	WAILLY Yohann			
		MARIS Hervé	X						
		RIES Wilfried	X						
Total			7	1	2				

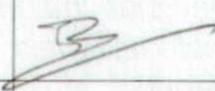
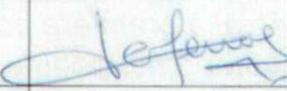
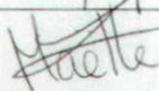
Parents d'élèves et élèves	Élus parents d'élèves	HAVE Anne-Laure		X		NAUDY Laurent	X		
		DELORME Samuel	X			PEYRAS Bruno			
		GARINO Jean- Christophe	X			MEDINA MOREIRA David			
		LE MENN Fabienne	X			MALLET Arnaud			
		EL KIHEL Mustapha	X			LEBOURDAIS Karine			
	Élèves	EL KDIM Yassin	X			LACOSTE Emma	X		
		DELBOURG Camille		X					
		PAPY Lola	X						
		CHATAIGNIER Maele	X						
		BELGHARBI Rhamouna	X			FEY Dorian			
Total		8	3			2			



CONSEIL D'ADMINISTRATION

30 NOVEMBRE 2023

QUALITE	NOM Prénom	Signature	NOM suppléant	signature
Président Le chef d'établissement	GELIS Eric			
Le chef d'établissement adjoint	MIEGEVILLE-TATE Stéphane			
L'adjoint gestionnaire	TEJEDOR Aude			
Le conseiller principal d'éducation	LANE Christelle			
le chef des travaux	PISANI Christine			
Deux représentants de la collectivité territoriale de rattachement	ANDRIEU Philippe		ASSIE Benjamin	
	COSTE Alain	Excusé	VILAS Sylvie	
Deux représentants de la commune siège de l'établissement	MONTUSSAC Marie-Aude			
	BIGOT Xavier		ARIAS Placide	
Une personnalité qualifiée,	DESTAINVILLE Dominique			
Dix représentants élus des personnels de l'établissement				
personnels d'enseignement et d'éducation	RABHI Nassima		RIVERET Pauline	
personnels d'enseignement et d'éducation	GAUZENTE Isabelle		HOUSSET Leslie	
personnels d'enseignement et d'éducation	CHANAUD Anthony		JOLIBERT Isabelle	
personnels d'enseignement et d'éducation	CORDIER Christelle		TREHET Alexandra	
personnels d'enseignement et d'éducation	CAMPOS Christophe		JOUANNY Hélène	
personnels d'enseignement et d'éducation	PEIGNE Aurélien	Excusé	BATTU Jean-Charles	
personnels d'enseignement et d'éducation	BENHAMOU Jean-François		RULLS Mathias	

personnels ATOSS	JAUNE Jennie	<i>excuse</i>	WAILLY Yohann	
personnels ATOSS	MARIS Hervé			
personnels ATOSS	RIES Wilfried			
Dix représentants élus des parents d'élèves et des élèves				
représentants des parents d'élèves	HAVE Anne-Laure		NAUDY Laurent	
représentants des parents d'élèves	DELORME Samuel		PEYRAS Bruno	
représentants des parents d'élèves	GARINO Jean-Christophe	Oubli signature	MEDINA MOREIRA David	
représentants des parents d'élèves	LE MENN Fabienne		MALLET Arnaud	
représentants des parents d'élèves	EL KIHEL Mustapha		LEBOURDAIS Karine	
représentants des élèves	EL KDIM Yassin		LACOSTE Emma	
représentants des élèves	DELBOURG Camille			
représentants des élèves	PAPY Lola			
représentants des élèves	CHATAIGNIER Maelle			
représentant des étudiants	BELGHARBI Rhamouna		FEY Dorian	

RUBRIQUE I.: Validation du CR précédent

Proposition de modification du PV du CA précédent par les représentants des parents d'élèves.
Rajouter Rubrique VIII, une partie manquante des échanges :

" En fin de discussion, la demande a été faite par les parents d'avoir une moyenne coefficientée en première comme en terminale pour donner aux parents comme aux élèves une idée des échéances du baccalauréat et un positionnement par rapport à l'épreuve, comme dans la classe.

Le proviseur et le proviseur adjoint indiquent que cette moyenne coefficientée est indiquée aux professeurs principaux mais qu'ils n'ont pas le droit de l'indiquer aux parents, ce qui surprend les parents.

Les parents expriment leur difficulté par rapport à la réforme et aux simulateurs en ligne peu pratiques et non adaptés à la première pour pouvoir situer leurs enfants notamment par rapport au dossier parcoursup qui débute dès la première.

Monsieur le proviseur acte que les résultats des élèves du lycée Paul Sabatier seront indiqués sur pronote sans moyenne pour une période d'essai."

Le compte-rendu du CA modifié précédent modifié, est approuvé à l'unanimité

Votants : 23	Pour	23
	Contre	0
	Abstentions	0

RUBRIQUE II.: Bilan moral et financier de l'association sportive et de l'amicale des personnels

M. GELIS explique aux membres du CA que les différentes associations qui ont leur siège au sein du lycée doivent présenter leur bilan annuel.

Il s'agit de quatre associations :

- L'association sportive « le stade lycéen »
- L'amicale du personnel
- L'association « ma vie d'étudiant »
- La maison des lycéens

(Annexe 1) l'association sportive

M. GELIS donne lecture du bilan et des perceptives pour 2024.

(Annexe 2) l'amicale du personnel

M GELIS donne lecture du bilan financier de l'association et des actions menées en 2023.

Pour la M.D.L., l'association gérée par les élèves, le changement de bureaux en septembre, n'a pas permis aux nouveaux élèves élus de produire les bilans attendus. Par contre, le nouveau bureau élu a transmis les perspectives pour l'année scolaire. M.GELIS en fait prendre connaissance au CA.

Pour l'association naissante, « ma vie d'étudiant », le but initial était d'aider les étudiants en difficultés. Elle a peu de moyens financiers et le bilan est en cours de réalisation avec un nouveau bureau fraîchement élu.

RUBRIQUE III.: Concession des logements

(Annexe 3)

L'avis du Conseil d'administration est requis avant la validation par la Région, qui établit les conventions :

-le chef d'établissement propose d'attribuer le logement affecté au personnel d'accueil à Mme Nathalie BATARD en NAS (Nécessité Absolue de Service) à compter du 1^{ER} septembre 2023. Le chef d'établissement propose d'attribuer le logement sans affectation à Mme Christine PISANI en COP (Convention d'Occupation Précaire) à compter du 1^{ER} septembre 2023.

Mme GAUZENTE représentante des personnels, demande si l'attribution des logements est fonction du nombre de personnes dans le foyer.

Mme TEJEDOR précise que les logements sont attribués, par un arrêté collectif de la Région, à des fonctions.

Les propositions d'attribution sont votées à l'unanimité.

Votants : 23	Pour	23
	Contre	0
	Abstentions	0

RUBRIQUE IV.: Budget prévisionnel 2024

(Annexes 4-5-6)

M. GELIS, proviseur, rappelle les grands principes budgétaires que nous devons respecter pour élaborer une prévision budgétaire. Ce projet de budget se doit de retracer toutes les dépenses et toutes les recettes prévisibles même si on n'a pas de certitude sur leurs montants.

Le rapport de l'ordonnateur permet de comprendre tous les enjeux du budget 2024 :

Le fait important est l'inflation et l'augmentation du prix des fournitures. Les denrées alimentaires en particulier, connaissent des hausses importantes sur des produits de base. Cette inflation conjuguée au gel des tarifs de la restauration scolaire voulu par la Présidente de la Région « afin de préserver le pouvoir d'achat des familles » implique un déséquilibre financier de plus en plus important du budget du service de restauration qui nous le rappelons est autogéré.

M. GELIS informe le Conseil d'Administration que ce sujet a été abordé lors de l'inauguration des travaux du bâtiment C par le vice-président de la Région, M. CHIBLI.

M. NAUDY, représentant des parents d'élèves, confirme avoir interpellé M. CHIBLI sur la problématique de la restauration au lycée PAUL SABATIER. La commission de restauration qui va se tenir le 6 décembre, fera le point sur la situation, les actions déjà mises en place et les éventuelles améliorations possibles.

Mme TEJEDOR précise que notre marge de manœuvre étant très réduite, le prélèvement de 10 000 € ne sera pas suffisant et qu'il faudra revoir le budget du crédit nourriture après l'arrêt des comptes 2023.

M. NAUDY regrette que la commission de restauration n'ait pas eu lieu plus tôt car les associations des parents d'élèves auraient pu, lors de ce CA, appuyer par un courrier à la Région, les arguments donnés lors de cette commission.

M. EL KIHÉL, représentant des parents d'élèves, demande les raisons de la baisse du montant total du service des BOURSES, ainsi que de la baisse conséquente du service Activités Pédagogiques.

M. TEJEDOR explique que le service SBN a été diminué de 10 000 € suite à la baisse du nombre de bourses au mérite (185 en 2023 contre 203 en 2022). Le nombre de cette bourse complémentaire, attribuée aux élèves ayant eu une mention bien ou très bien au brevet, avait fortement augmenté durant les années COVID.

Concernant le service AP, le recours au pass culture, crédit d'état alloué à l'établissement mais hors budget, allège considérablement les dépenses de ce service.

M. GARINO, représentant des parents d'élèves, constate aussi que beaucoup de projets sont à 0 €. Effectivement, certains enseignants, l'infirmière, mettent en place des projets intéressants pour les élèves sans avoir besoin de moyens financiers.

ME TEJEDOR, gestionnaire, précise pour les membres du Conseil d'Administration, que la prévision budgétaire 2024 s'élève donc à 1 309 927.20 € en dépenses et à 1 295 264.80 € en recettes.

(La différence de 14 662,40 € correspond à un prélèvement de 10 000 € et aux amortissements réels de 4 662,40 €).

M. NAUDY s'interroge sur le fait que le budget n'est pas voté en équilibre.

Me TEJEDOR, précise que le budget est équilibré par le prélèvement de 10 000 € affecté au SRH.

VOTE à l'unanimité

Votants : 23	Pour	23
	Contre	0
	Abstentions	0

RUBRIQUE V.: Autorisation à transiger

M. le proviseur demande au Conseil d'administration l'autorisation de transiger selon la définition de l'article 244 du Code Civil, pour qu'il ait la possibilité d'agir en tant que représentant du CA et qu'il trouve une solution avec les personnes avec lesquelles l'établissement serait en litige.

VOTE à l'unanimité

Votants : 23	Pour	23
	Contre	0
	Abstentions	0

RUBRIQUE VI.: Délégation de signature pour contrats et conventions à caractère financier

M. le Proviseur demande au Conseil d'Administration de lui accorder la délégation de signature pour tous les contrats et conventions annuels à incidence financière qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

M. EL KIHIL et M. NAUDY demandent s'il est possible de rajouter un montant maximum dans l'autorisation donnée au chef d'établissement.

Mme TEJEDOR précise que les montants de nos conventions et contrats ne sont pas très élevés, cela rentre dans le cadre du fonctionnement quotidien du lycée et que, nous avons pas besoin de limitation supplémentaire.

M. NAUDY comprend que cela pourrait être perçu comme un manque de confiance vis-à-vis de la direction.

VOTE à l'unanimité

Votants : 23	Pour	23
	Contre	0
	Abstentions	0

RUBRIQUE VII.: Questions diverses

1/ voyage PARIS : participation des familles

(Annexe 7)

M. le Proviseur présente le projet de voyage « les sciences à PARIS »

Ce voyage, porté par M BEZIAT et M. GUILLOTEAU, concernerait 59 élèves de secondes (205 209 et 210) et se déroulerait du 26 au 30 Mars 2024 :

La part pour les 4 accompagnateurs est de 1280,40 € et est entièrement financée par l'EPLÉ.

La participation des familles est de 320,10 €.

Le montant global du voyage est de 20 166,30 €.

VOTE à l'unanimité

Votants : 23	Pour	23
	Contre	0
	Abstentions	0

2/ voyage BAEZA : participation des familles

(Annexe 8)

M. le Proviseur présente l'échange avec BAEZA (Espagne)

Ce voyage, porté par M. RULLS et Mme NUYTTEN, concernerait 25 élèves de Premières en euro espagnol et en spécialité.

La part pour les 2 accompagnateurs est de 1610,00 € et est entièrement financée par l'EPLÉ.

La participation des familles est de 350,00 €.

Le montant global du voyage est de 10 360,00 €.

M. GELIS rappelle que les familles en difficultés peuvent avoir recours au fonds social pour financer en partie, ces voyages.

VOTE à l'unanimité

Votants : 23	Pour	23
	Contre	0
	Abstentions	0

3/ Questions des représentants de personnels enseignants

1) Pourquoi sommes-nous un des rares établissements de l'Académie à ne pas organiser de Bac Blanc sur les demi-journées banalisées ?

M. GELIS explique que le contexte dans les autres établissements n'est peut-être pas le même. Mme RABHI, représentante des personnels enseignants, insiste sur la nécessité d'organiser un bac blanc pour les spécialités, avec une date collégiale pour l'ensemble des terminales du lycée. Cela permet de préparer au mieux les élèves aux épreuves du bac. Cette organisation nécessite de banaliser les cours durant deux jours.

M. GELIS répond qu'il est impossible, à l'heure actuelle, de supprimer les cours pour organiser un tel bac blanc car il ne dispose pas assez d'enseignants inscrits dans le remplacement de courte durée (seulement 6) pour faire face à l'absence des professeurs. Lorsque les enseignants seront absents, il ne pourra pas remplacer, donc il ne veut pas autoriser de son fait des cours supprimés.

Notre nouveau ministre ayant mis un point d'honneur à ce que les cours qui doivent avoir lieu aient lieu. C'est donc dans ce contexte qu'il justifie sa position.

M. CAMPOS, représentant des personnels enseignants, précise que ce genre de bac blanc a un côté solennel qui est important pour les élèves.

Mme LE MENN, représentante des parents d'élèves, confirme les propos des professeurs, en demandant qu'une semaine soit banalisée, pour les révisions et l'examen blanc.

M. GELIS précise que pour certaines disciplines, des devoirs blancs sont organisés le mercredi après-midi, ce qui ne supprime pas les heures de cours. Les enseignants qui seront volontaires pour la surveillance seront par ailleurs largement rétribués.

M. GAUZENTE, représentante des personnels enseignants, précise que les devoirs le mercredi après-midi se heurtent aux problèmes des transports pas assurés le mercredi après-midi, des élèves, qui travaillent ou ont une activité sportive.

Mlle BELGHARBI, élève de BTS, représentante des élèves, souligne l'importance du bac blanc pour la réussite scolaire.

M. GELIS conclut sur la nécessité du dialogue sur ce sujet afin de trouver la solution la moins pénalisante. Il se montre optimiste dans ce sens.

2) Pourquoi contraindre les collègues de Philosophie et de Français, uniques disciplines à avoir un examen terminal pour tous les élèves, à organiser des épreuves blanches les mercredis après-midi alors que le fonctionnement préalable était approuvé par tous ?

La deuxième question étant proche de la première, M. GELIS indique que les éléments de réponse sont les mêmes

3) Le droit à la formation fait partie des droits du travail. Pourquoi nous imposer des formations hors du temps scolaire ?

M. GELIS rappelle que le décret de 1950 a été remplacé par un texte sur le statut des enseignants en aout 2014 et que désormais le temps d'enseignement et le temps lié aux enseignements sont distincts et de fait la formation fait partie de la fonction des professeurs dans le cadre des missions liées à l'enseignement.

4) Les enseignants sont disposés à participer à l'auto-évaluation mais demandent un temps banalisé pour élaborer collectivement des critères et des demandes collectives afin d'améliorer sereinement les conditions de travail des personnels et d'études de nos élèves. Nous donnerez-vous ce temps ? Qui seront les évaluateurs ? A quoi cela servira-t-il ?

L'auto évaluation du lycée : Mme RABHI souligne que les personnels ont besoin de temps banalisé pour la concertation avec les collègues car la réflexion mérite un temps suffisant pour faire émerger des pistes de travail. Elle est peu enthousiaste sur cette auto évaluation. M. GELIS précise que ce dispositif permet de dynamiser le projet d'établissement. La banalisation pour une réflexion n'est pas un sujet et si le travail ne s'effectue pas, ce sera moins grave que de supprimer des cours.

M. DELORME, représentant des parents d'élèves, demande depuis quand ce dispositif existe.

M. GELIS précise que cela doit être fait dans une période de 5 ans et que nous sommes dans la 4^e année. Le dispositif proposé consiste à une réflexion à partir de 4 problématiques imposées dans tous les établissements de France publics et privés.

5) Les professeurs principaux de 2nde et de 1^{ère} se demandent quel est l'intérêt de demander dès la fin du 1^{er} trimestre les vœux de spécialité aux élèves. Ils notent que cela instaure du stress pour les élèves et leurs familles et que ces vœux n'ont que peu de valeur au regard des enseignants de spécialité choisis ou gardés, en fin d'année. Cela exige par

ailleurs un temps de travail important pour les collègues qui s'interrogent donc sur le sens. Mme RAHBI informe le CA que pour certains collègues, la date de remontée des vœux est trop tôt.

Mme GAUZENTE confirme que les élèves n'ont pas le temps de se positionner après seulement un trimestre.

M. GELIS rappelle les impératifs de planning. C'est possible de retarder la remise des vœux en janvier.

6) Les projets et diverses sorties organisées demandent aux collègues qui les portent de nombreuses heures de travail, non rémunérées. Nous demandons qu'aucune heure de cours à rattraper ne soit exigée aux collègues organisateurs et accompagnateurs.

Mme RABHI anticipe les problèmes, dans le contexte actuel des remplacements de courte durée.

M. GELIS et M. MIEGEVILLE-TATE confirme que cela n'a jamais été le cas et que cela ne changera pas.

4/ Questions des représentants de parents d'élèves

1/ Les moyens alloués par le Rectorat à l'ouverture d'une classe et demie de plus en seconde pour cette rentrée 2023 ont-ils été suffisants ? Combien d'heures cela a-t-il représenté ?

M. GELIS explique qu'une seule classe a été ouverte en seconde avec 38h de moyens en plus.

M. EL KIHHEL demande si la DGH étant basée sur 36 élèves, le fait de dépasser ce nombre a-t-il donné des moyens supplémentaires ?

M. GELIS informe que les classes de secondes sont comptées sur un effectif de 35 élèves et que nous avons dépassé 455 élèves donc une 14^{ème} classe a été créée pour accueillir les élèves.

2/ Suite à cette forte augmentation des effectifs, tous les élèves de seconde ont-ils pu avoir accès à l'option de leur choix ? Les groupes d'option ont-ils été multipliés en conséquence ?

M. GELIS explique que, pour les options euro anglais ou EPS, les élèves étant sélectionnés par lettre de motivation ou information par les collègues d'origine des capacités des élèves à s'engager sur l'euro, tous les élèves n'ont effectivement pas eu leur vœu. Il est noté sur la fiche d'inscription que les élèves seront pris en fonction des places disponibles.

M. GARINO demande que la communication soit meilleure lors des inscriptions des secondes car cette information n'a pas été donnée aux familles. Il est nécessaire de prévenir les futurs parents d'élèves au moment de l'inscription.

3/ Peut-on avoir des éclaircissements concernant le stage prévu pour juin 2024 pour les élèves de seconde ? dates ? contenu ? encadrement ? conventions ?

M. GELIS explique qu'il n'a pas plus de précisions pour l'instant si ce n'est l'espace-temps et les élèves qui peuvent en être dispensés.

M. PISANI tient à préciser que l'organisation de stages pour 14 classes est chronophage et que nous n'avons pas les personnels dédiés pour faire le suivi.

4/ Peut-on améliorer le passage à la cantine afin que tous les élèves puissent manger en 30 minutes et pas en 10/15 minutes ?

Mme TEJEDOR explique que tout ce qui était possible de faire pour fluidifier le passage a été mis en place. Mais avec un effectif de 800 élèves par jour, pour un réfectoire de 400 places, et une grande majorité d'élèves qui passe entre 12h et 13h, le moindre grain de sable (menu « trop » attractif, oublis de carte, panne informatique...) bloque le passage et engendre un stress autant pour les élèves que pour les personnels. Une amélioration significative ne peut être possible que si, on modifie les emplois du temps en bloquant une plage horaire de 2 heures le midi ou en demandant d'augmenter la capacité d'accueil du self, en agrandissant les locaux et en augmentant les personnels ARL.

4/ Serait-il possible d'obtenir de l'établissement ou de la Région la mise en place de casiers dans les halls de bâtiments afin que les élèves motorisés ou ayant des activités sportives puissent déposer leurs affaires la journée ?

M. GELIS s'étonne de retrouver cette question alors que les élèves n'ont jamais demandé de casiers. D'ailleurs le groupe élève présent au CA ne semblent pas soutenir avec force cette proposition.

M. EL KHIHEL précise que cette question sera reformulée lors d'un prochain CA.

5/ La connexion au réseau WIFI du lycée permet-elle à plusieurs classes de se connecter en même temps ? Si oui, serait-il possible de réexpliquer aux élèves la procédure pour connecter leur ordi car ce n'est pas normal qu'ils soient obligés d'utiliser leur connexion personnelle ?

M. GELIS a testé le réseau WIFI avec une classe et le nombre de bornes installées par étage est suffisant. Le problème vient du pare-feu installé par la Région, qui empêche l'accès à certains sites. La région ne souhaite pas modifier la liste des sites autorisés afin de respecter la loi sur la protection des mineurs. Lorsqu'un professeur demande aux élèves de se connecter avec leur connexion personnelle, il faut qu'il s'assure que les élèves vont bien sur un site autorisé.

6/ Quels sont les retours en terme d'orientation des élèves 2 et 3 ans après le baccalauréat en termes de réussite mais aussi d'échec ?

M. GELIS explique qu'il est très difficile de garder contact avec tous les élèves qui ont quitté le lycée. Les enseignants disent garder des contacts et certains viennent pour présenter leur parcours au moment de la semaine de l'orientation. L'an dernier un courrier a été envoyé aux élèves qui ont été pris dans des structures prestigieuses et nous n'avons eu des retours partiels.

Le Proviseur est persuadé qu'il est important de recueillir ces informations dans l'intérêt du lycée.

Il faut réfléchir au moyen le plus approprié pour parvenir à récupérer ces données.

7/ L'internat pourrait-il accueillir les élèves dès le dimanche soir afin d'éviter des retards répétés dus aux transports le lundi matin ?

Mme TEJEDOR explique que le forfait prévu pour l'internat par la Région est de 5 jours/4 nuits.

Si on voulait ouvrir l'internat le dimanche soir, il faudrait demander un forfait spécifique à la Région, plus onéreux pour les familles, ainsi que des moyens humains supplémentaires.

Dans le contexte actuel, avec 50 internes, l'ouverture le dimanche soir engendrerait des frais supplémentaires disproportionnés par rapport au nombre d'élèves accueillis.

Cela n'est pas d'actualité.

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H19.

STADE LYCEEN CARCASSONNAIS – AS DU LYCEE SABATIER

BILAN FINANCIER Année 2022 / 2023

Solde septembre 2022 : 8800.63 €

Solde septembre 2023 : 8016.46 €

Solde négatif de : 784.17 €

Débit : 15562.49€

Affiliation UNSS : 2088.73 €

MAIF : 58,54€

Déplacements : 2245.41€

Inscriptions aux raids, journée ski : 512€

Mutualisation : 520€

France Judo : 396€

Frais bancaires et petit matériel: 87.71 €

T-shirt:274 €

MNS : 620€

Voyage Lacanau (UCPA): 8760€

Crédit : 14778.32€

Bénéfices tournoi Volley : 265€

Participation familles voyage Lacanau : 8320€

Licences : 5355 €

Remboursement UNSS (aide aux déplacements) : 698.32 €

PROJET 2023/2024

Participation aux championnats Badminton, Volley, Basket, Futsal féminin, Hand, Judo, Natation, Cros training.

Participation au Raid Vert (19 octobre), au Raid bleu (Juin), Au championnat départemental de raid, Aux Jeux des Lycéens, et à la sortie Ski du district UNSS.

Organisation de rencontres UNSS (Volley, cros training) par les élèves de l'option (licenciés)

Organisation des Olympiades par les élèves de l'option plus volontaires de l'association sportive

STADE LYCEEN CARCASSONNAIS – AS DU LYCEE SABATIER

BILAN MORAL Année 2022 / 2023

Bilan général :

231 licences (192 l'année précédente). Répartition : 95 filles et 136 garçons

Badminton : Qualification au Championnat académique

Volleyball : Qualification au Championnat départemental

Basketball : Qualification au Championnat académique

Natation :

Judo : Qualification au Championnat de France

Musculation : Participation à l'animation Cros training à Charlecros

Plein Air : Raid vert, blanc et départemental

Futsal féminin : Qualification au Championnat Inter-académique.

Multi-activité : Les lundis, mardis et jeudis midi. Nombreuses licences, pas de compétition.

Bilan amicale du lycée Paul Sabatier 2022-2023

Bilan comptable : l'association dispose de 3130 euros fin juin 2023, contre 3100 euros en septembre 2022. L'évolution est quasi nulle. 1455 euros ont été récoltés lors de l'appel à cotisation d'octobre 2022. Entre octobre 2022 et juin 2023 1425 euros ont été dépensés pour les activités de l'amicale : apéritifs, sorties, cadeaux et actions pour les adhérents lors des naissances, départs à la retraite ou décès dans la famille.

Bilan associatif : l'association comptait en 2022-2023 74 adhérents sur un total d'environ 175 personnes du lycées. 68 adhérents sont enseignants, 6 sont issus des autres personnels du lycée. Le bureau a été renouvelé en septembre 2023 en AG virtuelle avec M. Souyris Mathieu (président), Mme Fabre Christel (Trésorière), Mme Da Silva Maria (secrétaire) et Mme Delisle Stéphanie (vice-présidente). Les activités de l'association ont été précisées dans le bilan comptable.

Pour le bureau,
Mathieu Souyris, président de l'amicale Paul Sabatier.

ETAT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS DE FONCTION DES EPLE – Département de l'Aude
Au 1er SEPTEMBRE 2023

Nombre total des logements de l'EPLE : 10..... Tous les logements, même inoccupés, doivent être mentionnés.

LOGEMENTS		BENEFICIAIRE de la CONCESSION DE LOGEMENT				OBSERVATIONS	
N°	Etat (1)	Composition (F1, F2...)	NOM - Prénom	FONCTION	Nature de L'attribution (2)		Dérogation demandée Pour 2022/2023 (3)
1	B	F5	GELIS Eric	Proviseur	CNAS	NON	
2	M	F7	MIEGEVILLE TATE Stéphane	Proviseur-Adjoint	CNAS	NON	
3	M	F7	TEJEDOR-FOUSSARD Aude	Gestionnaire	CNAS	NON	
4	I	F3	DEGONGRA Laura	Fondateur de pouvoir	CNAS	OUI	Logement inoccupé –travaux importants de remise en état non programmés.
5	B	F4	CORDIER Christelle	CPE	CNAS	NON	
6	B	F3	BATARD Nathalie	ARL Accueil	CNAS	NON	A compter du 1 ^{er} septembre 2023
7	B	F3	JAUNE Jennie	Infirmière	CNAS	NON	
8	M	F3		ARL Maintenance	CNAS	NON	Poste non pourvu- logement inoccupé
9	M	F3	PISANI Christine	Directrice déléguée aux formations	COP		
10	M	F3	MISHELETTI Gaëlle	SAENES intendance	CNAS	OUI	Logement inoccupé

(1) B = Bon
M = Moyen
I = Insatisfaisant

(2) N.A.S (Nécessité absolue de service)
C.O.P (Convention d'occupation précaire et révocable)
US (Utilité de service)

(3) répondre par oui ou non

Présentation du budget 2024

Rapport du chef d'établissement

Présentation de l'établissement

Le LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PAUL SABATIER compte 1410 élèves dont 101 étudiants.

Généralités sur le budget :

Le budget est à la fois un acte administratif qui retrace les objectifs de l'EPLÉ fixés par le projet d'établissement et un acte financier par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses d'un exercice (article 7 du décret du 7/11/2012).

Il doit respecter les grands principes budgétaires : annualité, unité, universalité, spécialité. Il doit être sincère et doit être voté en équilibre.

Le projet de budget se doit de retracer toutes les dépenses et toutes les recettes prévisibles même si on n'a pas de certitude sur leurs montants.

Pour 2024, le fait important est l'inflation et l'augmentation du prix des fournitures. Les denrées alimentaires en particulier connaissent des hausses importantes sur des produits de base.

La flambée des prix de l'énergie que nous redoutions l'an passé, a été en partie maîtrisée grâce à une baisse de nos consommations (-30% sur le gaz et -12% sur l'électricité).

La région a fait évoluer sa manière de calculer la dotation annuelle de fonctionnement, la D.A.F, qui est notre principale source de financement. Ce calcul se décompose en deux étapes :

- la détermination de « la DAF BRUTE » calculée de manière fixe et commune pour tous les EPLE (prise en compte des dépenses et des recettes arrêtées aux comptes financiers 2019 et 2021 et 2022).

- la détermination de « la DAF DEFINITIVE » calculée selon des variables d'ajustement. La Région applique une réfaction (une diminution) de la DAF brute en raison de fonds propres supérieur au seuil maximal de 100 jours. Cela avait été notre cas en 2023. Pour 2024, à titre exceptionnel, au regard du contexte inflationniste actuel, la Région a décidé de ne pas réaliser ces ajustements sur la DAF 2024.

-dans le cadre du déploiement progressif d'OPALE (nouveau logiciel de l'Education Nationale de gestion comptable des lycées) la Région nous demande de supprimer la contribution entre services. Les charges relatives à la restauration et à l'hébergement devront être inscrites budgétairement directement au service restauration.

➤ Elaboration du budget :

Le cadre budgétaire défini par l'instruction M9.6 s'articule autour :

- D'une section de fonctionnement avec 3 services généraux et 2 services spéciaux :
 - AP (activités pédagogiques)
 - VE (Vie de l'élève)
 - ALO (Administration et Logistique)
 - SRH (Restauration et Hébergement)
 - SBN (Bourses Nationales)
- D'une section pour les opérations en capital (service OPC).

A l'intérieur de ces services, les recettes comme les dépenses sont classées par domaines, activités et comptes.

Le point de départ de notre budget est la notification de la dotation annuelle de fonctionnement par la collectivité territoriale : **394 815 € pour 2024** soit environ 280 €/élève (contre 250€ en 2022).

Evolution de la DAF :

ANNEE	MONTANT	DIFFERENCE
2021	361 787 €	-1 €
2022	349 124 €	-12 663 € (-3.5 %)
2023	400 187 €	+51 063 € (+15%)
2024	394 815 €	-5 372 € 1.3%)

1. SERVICE ACTIVITES PEDAGOGIQUES (AP)

En recettes, outre la dotation de fonctionnement (33 000 € contre 38 000 € en 2022), on budgétise cette année :

- La taxe d'apprentissage, (compte 7481) recette affectée au BTS/STMG a été estimée à 2 000 €
- Les subventions spécifiques ETAT (compte 7411) (crédits globalisés pour l'achat des carnets de correspondance, les droits de reprographie, les projets pédagogiques) codes activités commençant par 1 pour 6 500 €.
- La contribution des familles pour le voyage en Italie (16 040 € soit 40 élèves à 401 €)
- Les reliquats de subventions d'état : crédits éducatifs (600 €) et subvention du ministère de la défense (854.80€) pour financer les projets pédagogiques

Cette année, nous n'avons pas de subventions spécifiques du Conseil Régional :

- pour la location des installations sportives, la dotation sport étant intégré à la DAF, nous n'avons plus de subvention fléchée.
- pour les projets pédagogiques, activité 2PPR, (compte 7442) à l'heure actuelle, nous n'avons pas de notification.

En dépenses, 2 axes ont été retenus en lien avec le projet d'établissement :

- Développer l'appartenance à des valeurs références (**domaine AAVR**)
- Ambition et performance scolaire pour tous (**domaine APST**)

L'axe 1 voit son montant fortement diminuer (10 500€ en 2023 contre 2000 € cette année).

Deux raisons, l'utilisation qui se généralise d'utiliser le pass culture (hors budget) et la multiplication des projets sans dépense.

AXE 1 ENTREtenir ET DEVELOPPER L'APPARTENANCE, GRÂCE A DES VALEURS REFERENCES DE NOTRE SOCIETE

1-1 INTEGRER LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LA FORMATION

	NOM DE L'ACTION	PORTEUR DU PROJET	PASS CULTURE	BUDGET 2024
1	Faim et eau	Mme RABHI...	1200 €	500 €
2	éco-délégués et engagés- proposer-porter-mettre en œuvre des projets en lien avec les objectifs de développement durable	Mme TROUGNOU...	200 €	200 €

2-1 LE VIVRE ENSEMBLE : FAVORISER L'ENGAGEMENT, LA PARTICIPATION DES ELEVES

3	action citoyenne : opération Sénégal	Mme FABRE...		300 €
4	Nos yeux et nos oreilles	Mme JAUNE...		0 €
5	Consultation Jeunes Consommateurs (CJC)	Mme JAUNE...		0 €
6	Sensibilisation don du sang	Mme JAUNE...		0 €
7	Gestes Qui Sauvent	Mme JAUNE...		0 €
8	Vivre sereinement avec ses règles !	Mme JAUNE...		100 €
9	Concours de lecture à voix haute : « Si on lisait à voix haute » / La grande Librairie	Mme LABESSEDE...	1520 €	0 €
10	Concours de Débats Citoyens en Anglais	Mme TENIAS		700 €
11	Concours Débats des 1eres STMG	Mme TENIAS..		200 €
12	Concours National de la Résistance	Mme REULET		0 €
		TOTAL AXE 1	2920 €	2000 €

AXE 2 : ACCROÎTRE L'AMBITION ET LA PERFORMANCE SCOLAIRE DE TOUS**1-2 : GARANTIR UN PARCOURS ET UNE FORMATION RICHE DANS SA DIVERSITE**

	NOM DE L'ACTION	PORTEUR DU PROJET	PASS CULTURE	BUDGET 2024
13	BIMER	Mme VERDUMO		450 €

2-1 LE VIVRE ENSEMBLE : FAVORISER L'ENGAGEMENT, LA PARTICIPATION DES ELEVES

14	En route vers le sup mention santé	Mme REMOND TESSIER		0 €
15	Préparer le grand oral	Mme REULET		0 €
16	Analyse et recherche aux archives	Mme REULET		0 €
17	Affaire Dreyfus	Mme REULET		0 €
18	Patrimoine et forêt	Mme REULET		0 €
19	En route vers le sup histoire	M. OHIER		0 €
20	Rencontre avec des chercheurs : déclic !	Mme REMOND TESSIER	400 €	0 €
21	Chief Happiness Officer (CHO)	Mme TENIAS..		950 €
22	Atelier BIA	Mme VERDUMO	600 €	0 €
23	Sciences du numérique et police	Mme VERDUMO	240,79 €	144,28 €
24	Sciences et médiévalité	Mme VERDUMO	1190 €	0 €
25	Projet TEKNIK	M. BOUTEILLE		440 €
26	Education aux médias et semaine de la presse	Mme DA SILVA	1700 €	100 €
27	Conférence d'un ABF pour les terminales	M. OHIER		0 €
28	Les liaisons numériques (SNT)	Mme VERDUMO	1723,20 €	0 €
29	Visite au tribunal	M. CHANAUD		0 €

2-2 GARANTIR UN PARCOURS ET UNE FORMATION RICHE DANS SA DIVERSITE : UN LYCEE SPORTIF ET SENSIBLE AUX ARTS

30	Mémoire et Cinéma : la 2eme guerre mondiale	M. OHIER		300 €
31	Sweded films festival	Mme TENIAS..	250 €	200 €
32	Prix JEAN RENOIR des lycéens	Mme TENIAS	1458 €	0 €
33	Invitation de la compagnie les amis de Platon- représentation de Gorgias	Mme DANAUX	1600 €	0 €
34	Cités des arts !	Mme NAVARRO		1600 €
35	Echange entre le lycée de BAEZA et Sabatier	Mme NUYTTEN...		647,40 €
36	The bridge	Mme TENIAS..		250 €
37	Voyage géologique : le puy de dôme	Mme REMOND TESSIER..	625 €	218 €
38	Voyage pédagogique de science à PARIS	M. BEZIAT...		1240 €
39	Lycéens au cinéma	Mme POURHOMME		765 €
40	Accueil bavarois au lycée Sabatier	Mme PAEGELow		0 €
41	Festival du film documentaire Carcassonne	M. OHIER		0 €
		TOTAL AXE 2	9786,99 €	7304,68 €

FINANCEMENT PASS CULTURE	BUDGET 2024
12 706,99 €	9304,68 €

- Le domaine **Appartenance à des Valeurs Références** regroupe les projets pédagogiques de l'axe 1 pour un montant total de 2 400 €.
- Le domaine **Ambition et Performance Scolaire pour Tous** s'élève à 56 594,80 €. Il regroupe les crédits d'enseignement par matière (14 051,80 €), les crédits spécifiques pour les BTS/STMG financés, en partie, par la taxe d'apprentissage (5 000 €), les crédits alloués au CDI (6 300 €), les crédits globalisés ETAT (6 500 €), les crédits pour la location des installations sportives (1 300 €) et les projets pédagogiques de l'axe 2 (7 600 €) et le voyage en ITALIE (17 243 €).

Le montant global du service AP est de 58 994.80 € en dépenses et en recettes. **Il représente environ 13 % des dépenses des services généraux.**

- SERVICE VIE DE L'ÉLÈVE (VE)

En recettes et en dépenses, on retrouve toutes les subventions spécifiques pour l'amélioration de la vie de l'élève :

- Crédits globalisés : le Fonds de Vie Lycéenne -activité 16FVL-(500 €) et l'Education à la Santé et à la Citoyenneté -activité 16ESC- (500€)
- Les Fonds Sociaux : Fonds social cantine -activité 16FSC- (4 000 €) et Fonds social lycéen activité 16FS- (5 000€)
- La caisse de solidarité : compte 7466 (3 000€)
- La subvention du FRAR, Fonds Régional d'Aide à la Restauration (6000€). Ce fonds mis en place par la Région permet de prendre en charge au maximum 50% des frais de restauration des élèves.

Le montant global du service VE est de 19 000 € en recettes comme en dépenses. Il représente environ 4,2 % des services généraux.

• SERVICE ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE (ALO)

En recettes,

- La Dotation Annuelle de Fonctionnement, la ressource principale, compte 7442 (361 815 € contre 311 124 € en 2022)
- La redevance du GRETA pour l'occupation des locaux, compte 7066 (2 000€)
- Les autres recettes annexes (loyers, location diverses, frais agence comptable, etc...), compte 7088 (6 000€)
- La contribution aux charges communes du service de restauration, a été supprimé cette année.

En dépenses, sur ce service sont imputées les dépenses relatives à la viabilisation, au fonctionnement, à l'entretien général ainsi que les opérations pour ordre d'amortissement. Ces dépenses sont réparties en quatre domaines : administration, entretien, viabilisation et opérations spécifiques.

- **Le domaine ADMINISTRATION** : (55 000 € contre 76 000€ en 2023) Ce domaine regroupe principalement :
Les frais de communication et de réception : on reste sur un montant global stable avec des évolutions différentes des composantes. Les frais postaux et les frais téléphoniques restent stables alors que le coût des SMS augmente. Les crédits affectés au frais de réception sont autour de 3000 € liés à la reprise des activités normales du lycée.
Les frais de déplacements : la mise en place de réunion et de formation en distanciel a réduit cette activité. Afin de limiter les frais de déplacements (coût de l'essence et temps dans les transports), la Région et l'Etat privilégie ce mode de fonctionnement.
Les fournitures administratives et les mobiliers : nous avons craint l'an dernier, une explosion du budget
« fournitures administratives » suite aux augmentations massives et répétées du prix du papier : Début 2023, le coût de la ramette était haut, à 5.99 € TTC. En novembre, nous sommes à 4.80 € TTC. La baisse du prix de la ramette, conjuguée à une baisse de consommation (1500 ramettes estimées en 2023 contre 2000 ramettes en 2022), a permis une réelle maîtrise des coûts sur cette ligne budgétaire.
Les produits d'entretien/vêtement de travail : cette ligne budgétaire est impactée par la nouvelle répartition des dépenses d'entretien entre le ALO et le SRH. Le budget alloué (26 000 €) reste le même mais il est maintenant ouvert sur deux services, le ALO (11 000 €) et le SRH (15 000 €).
- **Le domaine ENTRETIEN** : (150 815 € contre 175 103,48 € en 2023) Ce domaine regroupe :
 - tous les contrats (certains sont obligatoires. Ils concernent la sécurité, la maintenance des installations de chauffage, du système de sécurité incendie, les bureaux de contrôles) pour 85 000 €. Le coût total des contrats est estimé à 112 000 € répartie sur le service ALO et le service SRH (27 000 €).
 - Le budget alloué à la maintenance est de 65 815 € afin de permettre aux personnels du lycée de réaliser des travaux d'amélioration ou de rénovation des locaux. Ce budget est complété, chaque année, par des subventions spécifiques de la Région, que nous sollicitons quand les travaux sont trop importants.
- **Le domaine VIABILISATION** : (164 000 € contre 229 000 € en 2023)

Le bilan 2023 a été très positif dans ce domaine. La mise en place, rigoureuse, des mesures pour réduire nos consommations, les travaux d'isolation thermique du bâtiment C, nous ont permis d'absorber la hausse du coût de l'énergie (A ce jour, -30% sur le gaz et -12 % sur l'électricité). Il me semble important de dire qu'il ne s'agit pas simplement de « faire des économies » mais de prendre conscience de l'enjeu « préservation de la planète ». La modification profonde et durable de nos comportements, a eu incidence directe sur nos consommations. La crise énergétique que nous traversons, nous a prouvée que chacun d'entre nous, élève ou personnel, pouvait agir.

Le coût total de la viabilisation est estimé à 190 000 € répartie sur le service ALO (164 000 €) et le service SRH (26 000 €).

Le domaine « opérations spécifiques » : (4 662,40€)

Cette ligne reprend les opérations d'amortissement des biens immobilisés pour 2023. Nous n'amortissons que les biens achetés sur fonds propres pour un total de 4 662,40 €. Ces opérations pour ordre, n'entraînent pas de mouvement de trésorerie, et n'ont pas d'impact sur le fonds de roulement.

Sur les 887 298,71 € de biens immobilisés, il ne reste plus que 11 830 € de valeurs résiduelles (1,3 %).

Le montant global du service ALO est de 369 815 € en recettes et de 374 477,40€ en dépenses.

Il représente 82,8 % des dépenses des services généraux.

SERVICE RESTAURATION ET HEBERGEMENT (SRH)

En recettes,

Depuis 2021, le nombre de demi-pensionnaires au forfait et d'internes chute de manière significative.

Pour les demi-pensionnaires, on a un effet de vase communicant : les élèves demi-pensionnaires au forfait que l'on perd, on les récupère sur le système « élèves au ticket ». La Région souhaite clairement la cohabitation des deux systèmes en laissant le choix aux familles.

- Les élèves demi-pensionnaires et internes au forfait - activité 0FORFAIT- 189 405 € (contre 248 426,50 € en 2023) représentent 50,2 % des recettes du service (62,4% en 2023, 76% en 2022, 81% en 2021)
- Les élèves aux tickets-activité 0TICKETS - 172 200 € (contre 131 200 € en 2023) représentent 45.6 % (33 % en 2023, 20% en 2022, 15% en 2021)
- Les commensaux- activité 0COMMENS – 13 850 € (contre 13 850 € en 2023) représentent 3,7 %
- Les recettes annexes – activité 0DIV – 2000 € représente les 0,5 % restants.

En dépenses,

Comme il a été précisé en introduction, la structure du SRH a été profondément modifiée : il n'y a plus de reversement vers le ALO pour les charges communes. Cette modification entraîne l'ouverture des dépenses d'entretien et de viabilisation directement dans le SRH. L'estimation de ces dépenses a été réalisée en appliquant les clés de répartition votées au précédent conseil d'administration.

La collectivité, responsable du service de restauration, a décidé de ne pas augmenter les tarifs et de modifier le taux du Fonds Régional d'Hébergement qui passe à 19 % (20.5% en 2023).

Ces décisions, dans un contexte de flambée des prix des matières premières et du respect de la loi EGALIM, nous préoccupent dans la mesure où les paiements des familles et des commensaux devraient couvrir l'intégralité des dépenses.

Suite à notre analyse du crédit nourriture 2023, nous estimons que cela ne sera pas possible et nous avons prévu dès le budget un prélèvement de 10 000 € pour ne pas « dégrader » le service de la restauration.

Le montant global du service SRH est de 377 455 € en recettes et de 387 455 € en dépenses. La différence s'explique par le prélèvement sur fonds de roulement de 10 000 €.

Ce service va être l'objet d'un suivi renforcé, afin de maintenir un service de restauration de qualité dans un contexte économique d'inflation.

4. SERVICE BOURSES NATIONALES (SBN)

En recettes et dépenses,

Ce service est financé exclusivement par l'Etat (compte 7411) et ne prend en compte que les bourses des lycéens. En septembre 2023, nous avons 431 boursiers dont 185 ont une bourse au mérite (203 en 2023).

Le montant global du service SBN est de 470 000 € en recettes et en dépenses.

- SERVICE OPERATION EN CAPITAL (OPC)

Aucune subvention d'investissement n'est prévue sur le budget 2024. Aucun achat de bien durable dont la valeur est supérieure à 800 € HT, n'est envisagé. Dans le contexte actuel, notre budget 2024 doit se limiter à du fonctionnement.

REALISATION DE L'EQUILIBRE

La prévision budgétaire 2024, soumise à l'adoption du conseil d'administration, s'élève à :

➤ 1 309 927,20 € en dépenses et 1 295 264,80 € en recettes

(La différence de 14 662,40 € correspond à un prélèvement sur le fonds de roulement de 10 000 € et aux amortissements réels de 4 662,40 €).

Académie :
MONTPELLIER
Exercice : 2024

MINISTÈRE : EDUCATION NATIONALE

REGION :
OCCITANIE

Etablissement : 0110004V
LYCEE PAUL SABATIER
35, rue Alfred de Musset
B.P. 802
11802 CARCASSONNE CEDEX 9
Téléphone : 046852416

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

Présenté par

Eric GELIS, chef d'établissement

Académie :
MONTPELLIER

Exercice : 2024

MINISTÈRE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B1.1
Pour les A.C.

Page n° 2

Etablissement : 0110004V
LYCEE PAUL SABATIER
35, rue Alfred de Musset
B.P. 802
11802 CARCASSONNE CEDEX 9

REGION :
OCCITANIE

ORDONNATEUR : ERIC GELIS
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Aude TEJEDOR-FOUSSARD

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

RESULTAT DETAILLE PAR SERVICE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	OUVERTURES DE CREDITS	PRÉVISIONS DE RECETTES	DIFFÉRENCE RECETTES-DÉPENSES
Activité pédagogique	58 994.80	58 994.80	0.00
Vie de l'élève	19 000.00	19 000.00	0.00
Administration et logistique	374 477.40	369 815.00	-4 662.40
Total services généraux (1)	452 472.20	447 809.80	-4 662.40
Restauration et hébergement	387 455.00	377 455.00	-10 000.00
Bourses nationales	470 000.00	470 000.00	0.00
Total services spéciaux (2)	857 455.00	847 455.00	-10 000.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	1 309 927.20	1 295 264.80	-14 662.40

Académie :
MONTPELLIER

Exercice : 2024

MINISTRE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B1.2
Pour les A.C.

Page n° 3

Etablissement : 0110004V

LYCEE PAUL SABATIER
36, rue Alfred de Musset
B.P. 802
11802 CARCASSONNE CEDEX 9

REGION :
OCCITANIE

ORDONNATEUR : Eric GELIS
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Aude TEJEDOR-FOUSSARD

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES						
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES			RECETTES		
	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle
Activité pédagogique	58 994.80	58 994.80		58 994.80	58 994.80	
Vie de l'élève	19 000.00	19 000.00		19 000.00	19 000.00	
Administration et logistique	374 477.40	374 477.40		369 815.00	369 815.00	
Total services généraux (1)	452 472.20	452 472.20		447 809.80	447 809.80	
Restauration et hébergement	387 455.00	387 455.00		377 455.00	377 455.00	
Bourses nationales	470 000.00	470 000.00		470 000.00	470 000.00	
Total services spéciaux (2)	857 455.00	857 455.00		847 455.00	847 455.00	

Académie :
MONTPELLIER

Exercice : 2024

MINISTRE : EDUCATION NATIONALE

Etablissement : 011004V
LYCEE PAUL SABATIER
36, rue Alfred de Musset
B.P. 802
11802 CARCASSONNE CEDEX 9

Pièce B1.3
Pour les A.C.
Page n° 5
REGION :
OCCITANIE

ORDONNATEUR : Eric GELIS
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Aude TEJEDOR-FOUSSARD

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

REALISATION DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

Rappel de la section de fonctionnement		Recettes
	Dépenses	
Section de fonctionnement	1 309 927.20	1 295 264.80
	Résultat prévisionnel	-14 662.40

Tableau prévisionnel de financement		Ressources
	Emplois	
Opérations d'investissement	0.00	0.00
IAF	10 000.00	0.00
Prélèvements sur fonds de roulement	0.00	10 000.00
Total	10 000.00	10 000.00

Montant du fonds de roulement		
Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé
230 117.98	78 529.00	10 000.00
		FDR estimé
		141 588.98

Académie :
MONTPELLIER

Exercice : 2024

MINISTÈRE : EDUCATION NATIONALE

Etablissement : 0110004V
LYCEE PAUL SABATIER
36, rue Alfred de Musset
B.P. 802
11802 CARCASSONNE CEDEX 9

Pièce B2
Pour les A.C.
Page n° 6

REGION :
OCCITANIE

ORDONNATEUR : Eric GELIS
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Aude TEJEDOR-FOUSSARD

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES								
Etat des origines de financement								
	Ouvertures de crédits		Rappel des crédits admisés au budget initial de l'exercice N-1	Prévisions de recettes				
	Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice N-1	Vote du Conseil d'Administration		Total	Etat	Voie du Conseil d'Administration Région, Dept, Gest communes et Autres Coll	Autres	
SECTION DE FONCTIONNEMENT								
Activité pédagogique	78 056.00	58 994.80	53 527.00	58 994.80	7 954.80	33 000.00	16 040.00	2 000.00
Vie de l'élève	19 200.00	19 000.00	19 200.00	19 000.00	10 000.00	6 000.00	0.00	3 000.00
Administration et logistique	485 010.04	374 477.40	476 103.48	369 815.00	0.00	361 815.00	8 000.00	0.00
Total services généraux (1)	582 266.04	452 472.20	548 830.48	447 809.80	17 954.80	400 815.00	24 040.00	5 000.00
Restauration et hébergement	398 226.50	387 455.00	398 226.50	377 455.00	0.00	0.00	377 455.00	0.00
Bourses nationales	480 000.00	470 000.00	480 000.00	470 000.00	470 000.00	0.00	0.00	0.00
Total services spéciaux (2)	878 226.50	857 455.00	878 226.50	847 455.00	470 000.00	0.00	377 455.00	0.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	1 460 492.54	1 309 927.20	1 427 056.98	1 295 264.80	487 954.80	400 815.00	491 495.00	5 000.00
TOTAL GENERAL	1 460 492.54	1 309 927.20	1 427 056.98	1 295 264.80	487 954.80	400 815.00	491 495.00	5 000.00

ORDONNATEUR : ERIC GELIS
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Aude TEJEDOR-FOUSSARD

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - AP : Activité pédagogique

Ouvrages de crédits		Vote du Conseil d'Administration		Prévisions de recettes		Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration
Compte	Activité	Libellé	Compte	Activité	Compte		
AAVR		Appartenance à des valeurs référentielles			2 400,00	16 545,00	16 540,00
SFROUAVE1		Projets pédagogiques AVE1			1 000,00	1 132,00	
13EAC		Educations artistique et culturelle			1 400,00	450,00	
SFPR		Projets pédagogiques REGION					854,80
APBT		Ambition et Performance Scolaire et Tous			68 894,80	1 500,00	
SAAIAT		Credits autres matières d'enseignement			2 251,80	2 000,00	
SETS		credit BTS STMG		003F	5 000,00	20 000,00	33 000,00
SCDI		Documentation pédagogique		07A	6 300,00	2 000,00	2 000,00
DCES0		Dessin		1300R	1 500,00	2 700,00	2 400,00
SEPS		Educations physiques		13EAC	1 700,00	1 400,00	1 400,00
SLOCPO		Location des installations sportives		13REP	1 300,00	2 300,00	2 500,00
SFROUAVE2		Projets pédagogiques AVE 2		15AOE	7 000,00	3 000,00	500,00
SCCVA		Sciences et vie de la terre		SEPS	4 000,00	3 000,00	
SCCFH		Sciences physiques		SFPR	4 500,00	3 900,00	
SVOYALL		Voyage ALLEMAGNE					
SVOYBAEZA		Voyage BAEZA (Espagne)					
SVOYITA		Voyage ITALIE			17 343,00		
SVOYOCOC		Voyage OCCITAN					
1300R		Droits de correspondance			2 000,00		
13REP		Droits de voyage			2 500,00		
15AOE		Autres dépenses éducatives			600,00		
SEPS		Subvention installations sportives			2 000,00		
SFPR		Projets pédagogiques REGION			1 400,00		

ORDONNATEUR : Eric GELIS
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Aude TEJEDOR-FOUSSARD

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE
SERVICE GENERAL - AP : Activité pédagogique

Ouvertures de crédits		Prévisions de recettes		Vote du Conseil d'Administration
Imputation	Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Imputation	Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	
Domaine	Actif	Domaine	Actif	Compte
	Libre		Libre	
	Total du service		Total du service	
	78 068,00		53 527,00	58 994,00
	Credits votés par le C.A		Recettes votées par le C.A	58 994,00

Exercice : 2024

Etablissement : 0110004V
LYCÉE PAUL SABATIER
36, rue Alfred de Musset
B.P. 802
11802 CARCASSONNE CEDEX 9

ORDONNATEUR : Eric GELIS
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Aude TEJEDOR-FOUSSARD

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - VE : Vie de l'élève

Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes				Vote du Conseil d'Administration
Domaine	Activité	Imputation	Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	Imputation	Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	
VE		Libellé			Compte	Libellé	
		Vie de l'élève	19 200.00	19 000.00	7466	Dons et legs caisse solidarité	3 000.00
	0CSOLID	Caisse de solidarité	3 000.00	3 000.00	7411	Subventions minis.éduc.nat.	100.00
	16ESC	Education à la santé et à la citoyenneté	100.00	500.00	7411	Subventions minis.éduc.nat.	5 000.00
	16FS-	Fonds social lycéen et collégien	5 000.00	5 000.00	7411	Subventions minis.éduc.nat.	5 000.00
	16FSC	Fonds social des cantines	5 000.00	4 000.00	7411	Subventions minis.éduc.nat.	100.00
	16FVL	Fonds de vie lycéenne	100.00	500.00	7442	Subventions Région	6 000.00
	2FRAR	Subvention FRAR	6 000.00	6 000.00			
Total du service			19 200.00	19 000.00		Total du service	19 200.00
			Crédits votés par le C.A	19 000.00		Recettes votées par le C.A	19 000.00

Etablissement : 0110004V
LYCÉE PAUL SABATIER
36, rue Alfred de Musset
B.P. 802
11802 CARCASSONNE CEDEX 9

ORDONNATEUR : Eric GELIS
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Aude TEJEDOR-FOUSSARD

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE
SERVICE GENERAL - ALO : Administration et logistique

Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes			
Domaine	Activité	Imputation	Libellé	Vote du Conseil d'Administration	Imputation	Libellé	Vote du Conseil d'Administration
ADMINI		ADMINISTRATION		55 000.00			
	OCOM	Frais communication et réception		25 000.00		Produits actions formation	1 000.00
	ODEPL	frais de déplacements		500.00		Autres produits activ.annexes	5 000.00
	OFOURN	Fournitures admises et mobiliers		23 000.00	0 CINT	Contrib. Entre services étab.	89 916.48
	OFIR	Infirmierie		1 500.00	0DGF	Subventions Région	380 187.00
	OPROD	Produits entretien /vétements de travail		26 000.00			
ENTR		ENTRETIEN		175 103.48			
	CONTRAT	Contrats d'entretien		110 000.00			
	MAINT	Fournitures réparation maintenance		65 103.48			
OP-SPE		Opérations spécifiques		4 906.56			
	AMOR	Amortissement		4 906.56			
VIAB		VIABILISATION		164 000.00			
	EAU	Eau		2 000.00			
	TELEC	Electricité		72 000.00			
	PTGAZ	Gaz		90 000.00			
		Total du service		374 477.40		Total du service	476 103.48
				374 477.40		Recettes votées par le C.A.	369 815.0
							369 815.0

Etablissement : 0110004V
LYCEE PAUL SABATIER
36, rue Alfred de Musset

B.P. 802
11802 CARCASSONNE CEDEX 9

REGION :
OCCITANIE

ORDONNATEUR : Eric GELIS
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Aude TEJEDOR-FOUSSARD

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE SPECIAL - SRH : Restauration et hébergement

Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes			
Imputation		Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	Imputation		Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration
Domaine	Activité	Libellé		Domaine	Activité	Compte	Libellé
ENTR	ENTRETIEN		49 000.00	RESTAU			RESTAURATION- HEBERGEMENT
	0CONTRAT	Contrats d'entretien	27 000.00		0COMMENSA	7062	Prod. Restaur.Scol.et héberg
	0FOURN	Fournitures admvres et mobiliers	7 000.00		0DIV	7088	Autres produits activ.annexes
	0PROD	Produits entretien /éléments de travail	15 000.00		0FORFAIT	7062	Prod.Restaur.Scol.et héberg
RESTAU	RESTAURATION- HEBERGEMENT		312 455.00		0TICKETS	7062	Prod.Restaur.Scol.et héberg
	0CINT	Contribution entre services de l'étab.	89 916.48				
	0DENR	Achats de denrées	224 792.19				
	0FCSH	Fonds commun des services d'hébergement	5 694.40				
	0FRSRH	Fonds Régional Serv Restau Hébergement	77 823.43				
VIAB	VIABILISATION		26 000.00				
	0EAU	Eau	8 000.00				
	0PELEC	Electricité	8 000.00				
	0PTGAZ	Gaz	10 000.00				
		Total du service	387 455.00				Total du service
			387 455.00				Recettes votées par le C.A
							398 226.50
							377 455.00
							377 455.00

Etablissement : 0110004V
LYCÉE PAUL SABATIER
36, rue Alfred de Musset
B.P. 802
11802 CARCASSONNE CEDEX 9

ORDONNATEUR : Eric GELIS
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Aude TEJEDOR-FOUSSARD

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE SPECIAL - SBN : Bourses nationales

Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes				Vote du Conseil d'Administration
Domaine	Activité	Libellé	Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	Imputation		
BOURSE			480 000.00	470 000.00			480 000.00
	00BN	BOURSES NATIONALES Bourses nationales	480 000.00	470 000.00	7411	Subventions minis.éduc.nat.	
		Total du service	480 000.00	470 000.00			480 000.00
			Crédits votés par le C.A.	470 000.00	Recettes votées par le C.A.		470 000.00

ORDONNATEUR : Eric GELIS
 COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Aude TEJEDOR-FOUSSARD

CALCUL DETAILLE DU SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

Tableau 1							Constantes de l'établissement pour le fonctionnement de la restauration et de l'internat			
RECETTES		Imputation budgétaire			Charges de fonctionnement / Reversements - Assiette de calcul					
Elèves	Domaine	Activité	Compte	Nb Jo.	FCSH	FRSRH				
Demi-pension	RESTAU	0FORFAIT	7062	180	1.50%	19.00%				
Internes	RESTAU	0FORFAIT	7062	180	1.50%	19.00%				
Tickets	RESTAU	0TICKETS	7062	0	1.50%	19.00%				
Convivés	Domaine	Activité	Compte	Nb Jo.	FCSH	FRSRH				
catégorie A	RESTAU	0COMMENSA	7062	0						
catégorie C et assimilés	RESTAU	0COMMENSA	7062	0						
catégorie B et assimilés	RESTAU	0COMMENSA	7062	0						
personnels extérieurs	RESTAU	0COMMENSA	7062	0						

AUTRES RECETTES		Imputation budgétaire	
Affectées au CN	Domaine	Activité	Compte
AUTRES RECETTES	RESTAU	0DIV	7088

DEPENSES	Imputation budgétaire	
	Domaine	Activité
FCSH	RESTAU	0FCSH
FRSRH	RESTAU	0FRSRH
VIABILISATION	VIAB	0EAU
VIABILISATION	VIAB	0P1ELEC
VIABILISATION	VIAB	0P1GAZ
ENTRETIEN	ENTR	0FOURN
ENTRETIEN	ENTR	0PROD
ENTRETIEN	ENTR	0CONTRAT

Etablissement : 0110004V
LYCÉE PAUL SABATIER
36, rue Alfred de Musset

B.P. 802

11802 CARCASSONNE CEDEX 9

REGION

OCCITANIE

ORDONNATEUR : Eric GELIS
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Aude TEJEDOR-FOUSSARD

CALCUL DETAILLE DU SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

Calcul détaillé des recettes et des dépenses

Tableau 2		Montant des charges de fonctionnement et des reversements											
RECETTES		Nb		Tarif		Total		Nb rep		FCSH		FRSRH	
Elèves													
Demi-pension	220	550.00		121 000.00	39600			1 815.00			22 990.00		
Internes	50	1 368.10		68 405.00	18000			1 026.07			12 996.95		
Tickets	42000	4.10		172 200.00	42000			2 583.00			32 718.00		
Total				361 605.00	99600			5 424.08			68 704.95		
Convivés													
catégorie A	1500	5.50		8 250.00	1500								
catégorie C et assimilés	2000	2.80		5 600.00	2000								
catégorie B et assimilés	0				0								
personnels extérieurs	0				0								
Total				13 850.00	3500								
Total général				375 455.00	103100			5 424.08			68 704.95		

Autres recettes affectées au CN	Montant
AUTRES RECETTES	2 000.00
Total général	2 000.00

Total général des prévisions de recettes 377 455.00

Etablissement : 0110004V
 LYCEE PAUL SABATIER
 36, rue Alfred de Musset
 B.P. 802
 11802 CARCASSONNE CEDEX 9

REGION :
 OCCITANIE

ORDONNATEUR : Eric GELIS
 COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Aude TEJEDOR-FOUSSARD

CALCUL DETAILLE DU SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

DEPENSES	Montant
FCSH	5 424.08
FRSRH	68 704.95
VIABILISATION	26 000.00
ENTRETIEN	49 000.00
Total général	149 129.03

Dépenses hors crédit nourriture	149 129.03
Dépenses crédit nourriture	228 325.97
Coût unitaire moyen restauration/hebergement	3.66

Etablissement : 0110004V
 LYCÉE PAUL SABATIER

36, rue Alfred de Musset
 B.P. 802
 11802 CARCASSONNE CEDEX 9

ORDONNATEUR : Eric GELIS
 COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Aude TEJEDOR-FOUSSARD

CALCUL DETAILLE DU SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

Tableau 3	Budget du Service Restauration Hébergement					
	Ouvertures de crédits		Prévisions de recettes			
Domaines	Activités	Montant	Domaines	Activités	Compte	Montant
ENTRETIEN	Contrats d'entretien	27 000.00	RESTAURATION- HEBER	Commensaux	7062	13 850.00
ENTRETIEN	Fournitures admvtes et mobiliers	7 000.00	RESTAURATION- HEBER	Divers	7088	2 000.00
ENTRETIEN	Produits entretien /vétements de travail	15 000.00	RESTAURATION- HEBER	Produits scolaires forfait	7062	189 405.00
RESTAURATION- HEBERGEMENT	Fonds commun des services d'hébergement	5 424.08	RESTAURATION- HEBER	Produits scolaires tickets	7062	172 200.00
RESTAURATION- HEBERGEMENT	Fonds Régional Serv Restau Hébergement	68 704.95				
VIABILISATION	Eau	8 000.00				
VIABILISATION	Electricité	8 000.00				
VIABILISATION	Gaz	10 000.00				
Crédit nourriture		228 325.97				
Total général		377 455.00	Total général			377 455.00

Etablissement : 0110004V
LYCÉE PAUL SABATIER
36, rue Alfred de Musset
B.P. 802
11802 CARCASSONNE CEDEX 9

REGION :
OCCITANIE

ORDONNATEUR : Eric GELIS
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Aude TEJEDOR-FOUSSARD

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE ETAT DES EMPLOIS

Employeur	Fonctions	Catégorie	Effectifs ETP	Masse financière	Observations
EPL	Fonctions Educatives	AED	6.42	180 699.90	
		Total	6.42	180 699.90	
ETAT	Fonctions Enseignement / Formations	ENSEIGNANTS	98.57	8 106 876.85	
	Fonctions Education, Santé, Social	EDUC SANTE SOCIAL	4.79	380 778.04	
	Fonctions Encadrement, Administration et Finances	ADMINISTRATION	12.40	924 038.61	
		DIRECTION	2.00		
	Total	117.76	9 411 693.50		
CT-MET-EPCI	Fonctions Entretien & Maintenance	TOSS	33.00	0.00	
		Total	33.00	0.00	
Total			157.18	9 592 393.40	

Etablissement : 0110004V

LYCÉE PAUL SABATIER

36, rue Alfred de Musset

B.P. 802

11802 CARCASSONNE CEDEX 9

REGION :
OCCITANIE

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024

ORDONNATEUR : Eric GELIS

Etat annexe au budget : EPA

Etat Prévisionnel des Achats

Catégorie	Code	Libellé	Montant prévisionnel	Procédure
Fournitures	COMMF001	AFFRANCHISSEMENT	8 000.00	MAPNF
Fournitures	COMMF002	COMMUNIC TELPH/ABONNT	20 000.00	MAPNF
Fournitures	DOCUF001	DOCUMENTATION CDI	8 000.00	MAPNF
Fournitures	ENERF001	ELECTRICITE	100 000.00	MAPA+PF
Fournitures	ENERF002	GAZ AUTRES SOURCES D ENERGIE	130 000.00	MAPA+PF
Fournitures	ENERF003	EAU	11 000.00	MAPNF
Fournitures	ENSEF001	FOURNITURE PEDA ENS GENERAL	15 000.00	MAPNF
Fournitures	ENSEF002	FOURNITURE PEDA ENS TECHNIQUE	10 000.00	MAPNF
Fournitures	ENSEF003	FOURNITURE PEDA LABO	6 000.00	MAPNF
Fournitures	ENSEF004	PROJETS PEDAGOGIQUES	15 000.00	MAPNF
Fournitures	ENTRF001	MAINTENANCE FOURNITURES	22 000.00	MAPNF
Fournitures	ENTRF002	MAINTENANCE REPARATIONS	20 000.00	MAPNF
Fournitures	ENTRF008	OUTILLAGE MATERIEL	7 000.00	MAPNF
Fournitures	INFOF004	INFORMATIQUE	10 000.00	MAPNF
Fournitures	MOB001	MOBILIER	10 000.00	MAPNF
Fournitures	NETTF001	PRODUITS D ENTRETIEN	22 000.00	MAPNF
Fournitures	NETTF002	VETEMENTS DE TRAVAIL	6 000.00	MAPNF
Fournitures	PAPRF001	FOURNITURES DE BUREAU	20 000.00	MAPNF
Fournitures	PAPRF002	PAPETERIE	18 000.00	MAPNF
Fournitures	PHARF001	PRODUITS INFIRMERIE	2 000.00	MAPNF
Fournitures	RESTF001	EPIERIE	70 000.00	MAPA+PA

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024

Etat annexe au budget : EPA

Etat Prévisionnel des Achats				
Catégorie	Code	Libellé	Montant prévisionnel	Procédur e
Fournitures	RESTF002	FRUITS ET LEGUMES FRAIS	27 000.00	MAPNF
Fournitures	RESTF003	PRODUITS SURGELES	80 000.00	MAPA+PA
Fournitures	RESTF004	PAIN VIENNOISERIE	20 000.00	MAPNF
Fournitures	RESTF006	LAITAGES	35 000.00	MAPNF
Fournitures	RESTF008	VIANDE FRAICHE / CHARCUTERIE	45 000.00	MAPA+PA
Fournitures	RESTF010	PRODUITS DE LA MER FRAIS	10 000.00	MAPNF
Fournitures	RESTF011	BOISSONS	4 000.00	MAPNF
Fournitures	TRANF001	ESSENCE	2 000.00	MAPNF
Services	ENTRS001	CONTRAT ENTRETENIEN CUISINES	15 000.00	MAPNF
Services	ENTRS002	CONTRAT PHOTOCOPIEURS	25 000.00	MAPNF
Services	ENTRS003	CONTRAT MATERIEL COMMUNICATION	5 000.00	MAPNF
Services	ENTRS004	CONTRAT ASSURANCES	3 500.00	MAPNF
Services	ENTRS005	CONTRAT VERIFICATIONS PERIODIQU	24 000.00	MAPNF
Services	ENTRS006	CONTRAT DE MAINTENANCE	24 000.00	MAPNF
Services	ENTRS007	CONTRAT DE CHAUFFAGE	31 000.00	MAPNF
Services	ENTRS008	TRAITEMENTS DECHETS	15 000.00	MAPNF
Services	TRANS001	TRANSPORT PERSONNELS & ELEVES	24 000.00	MAPNF
Services	TRANS002	SORTIES ET VOYAGES	25 000.00	MAPNF
Travaux	TRAVENT	TRAVAUX ENTRETENIEN COURANT	60 000.00	MAPA+PA

Analyse du Fonds De Roulement & Capacité A Prélever de l'EPL

A utiliser pour les DEM type 32 (écrite l'année des comptes N-1)

Légende	
●	F.d.R. Fonds de roulement
●	F.d.R. prélevement sur Fonds de roulement
●	A.C. agent comptable
●	Crédits des crédits sur Fonds (pour écritures)
●	Des institutions aux dépenses en charges sur
●	La signature de l'écrit par le chef d'établissement dans
●	leur cas sur validation de ce document.
→	Présentation de ce document

Floche 2CE DBM - annexe 3

Feuille 1 / 2

Version 2021 - mai 2021

Transmission des DEM aux feuilles 1 à 3

« Ce document est en libre accès sous réserve de la mention de la source »
« Ce document est en libre accès sous réserve de la mention de la source »
« Ce document est en libre accès sous réserve de la mention de la source »

Nom de l'EPL	LYCEE PAUL SABATIER
Nom de la commune	CARCASSONNE
n°UAI	0110004V
Date du document	30/11/2023
Exercice en cours (N)	2023

A remplir par l'agent comptable

1 Analyse du Fonds de Roulement au 31 déc. 2022

F.d.R au dernier COFI arrêté, au 31 déc. 2022 **230 117,98 €**

2 Partie du F.d.R liée à des dépenses certaines, probables ou futures

3	Dépôts & Caution reçus (au 31 déc. 2022)	
4	Provisions & Dépréciations (au 31 déc. 2022)	
5	Fonds de roulement mobilisable (FDR M) = A - B1.1 - B1.2	230 117,98 €

6 Partie du F.d.R affectée à des activités particulières

7	Stocks (au 31 déc. 2022)	4 588,28 €
8	Provisions pour dépréciations de stocks (au 31 déc. 2022)	

9 Eléments de fragilité potentielle du F.d.R

10	Créances douteuses (au 31 déc. 2022)	
11	Créances supérieures à 1 an non provisionnées (au 31 déc. 2022)	
12	Reserve de fonctionnement nécessaire à l'activité (au 31 déc. 2022) calculée à l'annexe 32	
13	Dépréciation des comptes de tiers (au 31 déc. 2022)	
14	Besoin en fonds de roulement corrigé (FDR C) = B2.1 + B2.2 + B2.3 + B2.4 + B3.1 + B3.2 + B3.3 + B3.4	4 588,28 €

15 Fonds de roulement disponible au 31 décembre 2022

FDR D N-1 + FDR M - SFDR	225 529,72 €
--------------------------	---------------------

Observations de l'agent comptable

A remplir par l'agent comptable et l'édificat restaurateur

16 Analyse du Fonds de Roulement sur l'exercice N
Capacité de l'EPL à affecter un F.d.R au moment du vote du CA

F.d.R au dernier COFI arrêté, au 31 déc. N-1 **230 117,98 €**

17 Partie du F.d.R liée à des dépenses certaines, probables ou futures

18	Dépôts & Caution reçus (au moment du PPR)	
19	Provisions & Dépréciations (au moment du PPR)	
20	Fonds de roulement mobilisable (FDR M) = A - B1.1 - B1.2 - B1.3	181 588,98 €

21 Partie du F.d.R affectée à des activités particulières

22	Stocks (au moment du PPR)	4 588,28 €
23	Provisions pour dépréciations de stocks (au moment du PPR)	

24 Eléments de fragilité potentielle du F.d.R

25	Créances douteuses (au moment du PPR)	
26	Créances supérieures à 1 an non provisionnées (au moment du PPR)	
27	Reserve de fonctionnement nécessaire à l'activité (au moment du PPR) calculée à l'annexe 32	
28	Dépréciation des comptes de tiers (au moment du PPR)	
29	Besoin en fonds de roulement corrigé (FDR C) = B2.1 + B2.2 + B2.3 + B2.4 + B3.1 + B3.2 + B3.3 + B3.4	4 588,28 €

30 Partie du F.d.R mobilisable pour l'exercice N, au jour du PPR

31	Tous les prélèvements sur le F.d.R déjà effectués sur l'exercice N	75 529,00 €
32	Prélèvement proposé au Conseil d'Administration	10 000,00 €
33	Fonds de roulement restant après prélèvement (FDR RAR) = A - B1.1 - B1.2	141 588,98 €

34 Fonds de roulement disponible au jour du prélèvement

FDR D	147 060,72 €	FDR D avant prélèvement + FDR M - SFDR
C1 - C2	137 060,72 €	FDR D après prélèvement C3 = C1 - C4.3

Observations du chef d'établissement

Analyse du Fonds De Roulement Capacité de l'epie à Prélever

0110004V

Date du document 30/11/2023

Facile de lecture sur tous jours sans autres

Feuille 008 - page 3 - feuille 2 / 2

Capacité à prélever sur le F.d.R. au moment du vote du CA (analyse de la situation financière)

Charges nettes exercice antérieur (COPR N-1)		Crédits ouverts exercice en cours (Budget)	
15	Total charges nettes antérieures (au 31 déc. 2022)	1 489 104,27 €	1 674 964,25 € Total crédits ouverts de fonctionnement (1 ^{er} exercice) (Budget F.d.R.)
16	Charges spécifiques, ressources financières ou sous condition d'emploi	501 972,50 €	722 525,48 € Charges spécifiques, ressources financières ou sous condition d'emploi
17	1 jour de fonctionnement (COPR F.d.R.) (01 - 03) (N0)	2 519,21 €	2 701,22 € 1 jour de fonctionnement (Budget F.d.R.) (01 - 03) (N0)
18	Nombre de jours de F.d.R. disponibles au 31 déc. N-1	89,5 Jours	86,7 Jours Nombre de jours de F.d.R. disponibles après prélèvement
Fau vert			

Etat de l'exécution des Recettes		Etat de l'exécution des Dépenses	
19	Total réalisations courtes de fonctionnement (1 ^{er} exercice) (Budget F.d.R.)	1 581 525,72 €	Total crédits ouverts de fonctionnement (1 ^{er} exercice) (Budget F.d.R.)
20	Total recettes nettes C.O. 7 de F.d.R. (N0) au moment du PFR	1 174 815,67 €	Total dépenses nettes C.O. 8 de F.d.R. (N0) au moment du PFR
21	Nombre de jours calculés jusqu'à la fin de N-1	30	30
22	% de réalisation des recettes au moment du PFR	73,62%	84,05%
23			% de réalisation des dépenses au moment du PFR

Trésorerie (au 31 déc. N-1)		Trésorerie (au jour du P.F.R.)	
24	Trésorerie	206 629,10 €	Trésorerie
	Nombre de jours de trésorerie nette	122 jours	187 jours
			Nombre de jours de trésorerie nette

25	Solde en face de trésorerie (RFR) au 31 déc. N-1	-28 911,12 €	
----	--	--------------	--

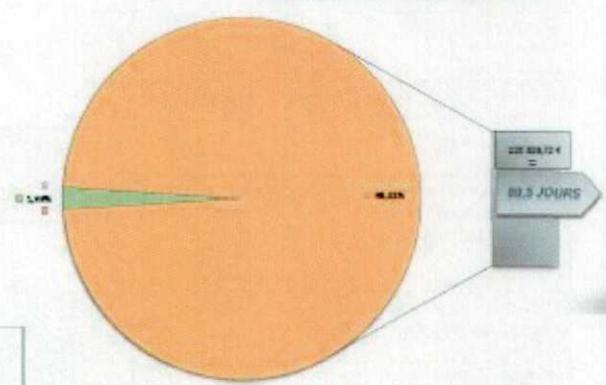
Attention : pour que les graphiques ci-dessous soient pertinents, l'indicateur "Capacité de prélever" doit être en vert (indicateur positif) au 31/12/2023.

Calcul de l'indicateur de prélever sur le jour de l'exécution de la 1^{er} année de fonctionnement (01 - 03) (N0) au moment du PFR

Indicateur de prélever
 (N0 - 15) / (N0 - 15) = 100%
 (N0 - 15) / (N0 - 15) = 100%



Répartition du F.d.R. au 31 décembre N-1

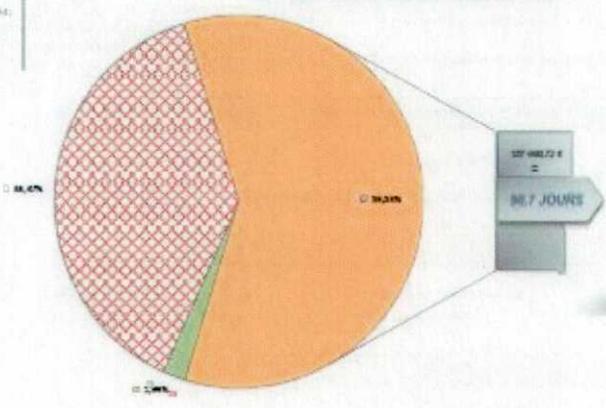


1 année de fonctionnement



Répartition du F.d.R. au jour du Prélèvement

- Capital & Coutures eqpt.
- Prélèvement sur le F.d.R.
- Stocks
- Créances (clients)
- Créances rattachées à un non-prélevé
- Réserve de fonctionnement
- Réserve de fonctionnement
- F.d.R. (N0) (PFR, N1)
- Prélèvement (N0)
- F.d.R. (N0)



1 année de fonctionnement





Fiche voyages
annexe 1 - financement initial

VOYAGE SCOLAIRE FACULTATIF ANNEXE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE

1 voyage = 1 délibération = 1 acte

Informations

[Différences territoriales](#)

[Définition de "voyage scolaire"](#)

Fonds jeune = cellule à saisir

* = service obligatoire

Texte en bleu = [voir vers l'onglet "compléments d'info."](#)

[A transmettre dans l'annexe](#) : le document doit être en pdf, et la signature de l'acte vaut validation du document

Cocher s'il s'agit d'un 1er vote du CA ou d'une modification *

1er vote du CA pour ce voyage	X	Utiliser l'onglet n°1
Modification du vote précédent		

ÉTABLISSEMENT : * LYCEE PAUL SABATIER

Objet du voyage : * VOYAGE DE SCIENCES A PARIS

Dates : * 26/03/2024 30/03/2024

Destination : * PARIS

Classes : CLASSE DE SECONDES 205 209 ET 210

Nombre d'élèves : * 59

Professeur responsable : M. BEZIAT ET M. GUILLOTEAU

Nombre d'accompagnateurs : * 4

Nom du voyageur : VOYAGE CLC

1 Budget prévisionnel *			RECETTES		
DEPENSES	Détails (facultatif)	Montants	Détails	Montants	
VOYAGISTE / AGENCE DE VOYAGE		20 166,30	PARTICIPATION DES FAMILLES		
Assurances voyage			Nombre d'élèves	59	
TRANSPORT			Montant par élève	320,10 €	18 885,90
HEBERGEMENT			SUBVENTIONS (possibilité de séparer financements élèves / accomp.)		
Activités, entrées, visites de musées etc.			Subventions de l'Etat sur CFG EPIC		
Frais divers			Subventions Collectivités		
Activités exclusivement réservées aux élèves			Autres subventions		
Frais exclusivement réservés aux accomp.			SUBV. (possibilité de séparer financements élèves / accomp.)		
TOTAL DES DEPENSES		20 166,30 €	Associations scolo-éduc.	Elèves :	
			Associations scolo-éduc.	accompagnateurs :	
			Autres dons	Elèves :	
			Autres dons	accompagnateurs :	
			AUTRES RESSOURCES		
			Financements EPIC/EPIS autres		1 280,40
			autres, à préciser ici		
			Ecrits accompagnateurs		
			TOTAL DES RECETTES		20 166,30 €

2 Montant de la participation des familles (montant par élève voté par le CA)

Indiquer le montant de la participation fixe des familles voté par le CA * - 320,10 €

Reprise du montant indiqué dans le budget prévisionnel - 320,10 €

Le vote en CA et le montant au budget sont identiques

3 Calcul du coût par participant (total des dépenses / nombre de participants) → → 320,10 €

Préciser le coût par élève = € de (A) : et le coût par accompagnateur = € de (A) :

Accompagnateurs : coût total à prendre en charge par l'EPLE - 1 280,40 €

4 Régie d'avance (oui / non)

Si oui, montant de la régie - Espèces

Nom du régisseur -

5 Charte des voyages

Vote d'une charte des voyages par le CA - OUI

Vote sur les modalités d'utilisation des reliquats des sorties/voyages par le CA - OUI

Observations de l'EPLE



VOYAGES et SORTIES SCOLAIRES FACULTATIFS ANNEXE FINANCIERE PREVISIONNELLE

Art. Réglementaire
Réglement
Article 1030-103
= article obligatoire

Le signe * signifie que le commentaire est obligatoire pour la cellule

La validation de l'acte dans DériAct vaut validation de ce document.

ETABLISSEMENT : * LYCEE PAUL SABATIER

Objet du voyage : * ECHANGE AVEC BAZIA (Espagne)

Dates : * 26 avril 2024 au * 3 mai 2024

Destination : * BAZIA

Classes : * ELEVES DE PREMIERE

Nombre d'élèves : * 25

Professeur responsable : * M. NELLE

Nombre d'accompagnateurs : * 2

Nom du voyageur : VIDAL

1 BUDGET PREVISIONNEL *

DEPENSES		Détails	Montants	RECETTES		Montants
VOYAGISTE ou AGENCE DE VOYAGE				PARTICIPATION DES FAMILLES		
Assurance annulation				Nombre élèves	25	
				Montant par élève *	350,00 €	8 750,00
TRANSPORT				SUBVENTIONS (élèves et/ou accompagnateurs)		
	VIDAL		8 715,00	Credits Etat DN		
				Subv. Collectivités territoriales		
HEBERGEMENT			910,00	Autres, préciser :		
Entrées, visites de musées, etc.			610,00	DONS		
activités pédaogiques élèves uniquement				TSE, AS, MOI, Association-Adac	élèves	
Frais divers	car blings		125,00	Autres dons :	accompagnateurs	
					élèves	
				AUTRES RESSOURCES		
				(préciser : PSE (PLE, etc.)	PSE	1 630,00
TOTAL DES DEPENSES			10 360,00 €	TOTAL DES RECETTES		10 360,00 €
						0,00 €

Ce Budget est équilibré

2 Vote du CA pour la participation des familles (montant par élève) :

* Indiquer obligatoirement la participation fixe des familles : } ces deux montants doivent être identiques à l'annexe 1030

3 Calcul du coût par participant : (total des dépenses / nombre de participants) =

Coût par élève : Coût par accompagnateur :

Accompagnateurs : coût total à prendre en charge par l'EPLE :

4 Règle (oui / non) :

Si oui, montant de la règle :

Nom du régisseur :

5 Charte des voyages :

Vote par le CA d'une charte des voyages (oui / non) :

Vote en CA sur le modalité d'utilisation des reliquats des sorties/voyages (oui / non) :

Observations de l'EPLE